

Image not found or type unknown



## mutuelle entreprise obligatoire

Par **aurel72**, le **01/02/2010** à **22:35**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI dans une entreprise qui dispose d'une mutuelle obligatoire. Dans mon contrat de travail il est spécifié mon adhésion obligatoire. Je ne souhaite pas y adhérer car ma mutuelle personnelle est plus avantageuse. Cela fait 1an que j'ai signé le contrat et je n'ai toujours pas adhéré à cette mutuelle. Je voulais savoir ce que je risquai si mon employeur s'en rend compte? Peut il mettre fin à mon contrat? M'obliger à payer les cotisations de l'année antérieure?

Merci